



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 5 février 2018

## Déclenchement « Plan grand froid » le 5 février 2018

En raison des prévisions météorologiques et des températures négatives jours et nuits prévues sur les 3 prochains jours, Madame la Préfète de la Vienne a décidé du déclenchement du plan grand froid à compter du **lundi 5 février 2018**.

Un centre temporaire d'hébergement d'urgence sera ouvert dès ce soir, pour les personnes sans abri au gymnase situé rue des Ecosais à Poitiers, à compter de 20 heures le 5 février et 19 heures les jours suivants.

La Croix Rouge effectuera des maraudes tous les soirs à Poitiers de 19 heures à minuit pour orienter les personnes sans abri vers le gymnase.

L'accueil de jour du secours catholique est ouvert tous les jours en journée.

La Préfète invite toute la population à une vigilance particulière à l'égard des sans abris, pour lesquels les températures prévues au cours des prochaines nuits peuvent constituer un risque important.

**Le numéro gratuit 115, accessible 24h/24 est en mesure de répondre aux demandes de conseil et d'orientation concernant toute personne se trouvant sans-abri pour la nuit.**

---

#### Contact presse

BRIONNET Nathalie –Responsable par intérim du Service Départemental de Communication Interministérielle –Préfecture de la Vienne - nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76

# Le dispositif national **GRAND FROID** c'est quoi ?

Le dispositif national Grand froid définit les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Il existe trois niveaux de vigilance « Grand froid »

JAUNE

ORANGE

ROUGE

Ils sont établis par Météo France à partir des températures ressenties.

Ce dispositif a pour objectifs de :



Limiter la surmortalité saisonnière, en grande partie liée aux épidémies de maladies infectieuses, notamment respiratoires.



Prévenir les pathologies cardiovasculaires liées au grand froid, en particulier les maladies coronariennes et les accidents vasculaires cérébraux.



Protéger et prévenir les intoxications au monoxyde de carbone.



Protéger les populations les plus vulnérables vis-à-vis du froid. Cela concerne les enfants, les personnes âgées, les personnes présentant certaines pathologies chroniques et les personnes ne pouvant se protéger du froid (personnes sans domicile ou demeurant dans des logements insalubres, mal chauffés ou mal isolés).



Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes Twitter et Facebook officiels : @gouvernementFr, @place\_Beauvau, comptes de la préfecture et des autorités locales.

Pour en savoir plus :  
[www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)



GOUVERNEMENT.fr

